20 nov 2008 -18:39

Les 7 travaux de Julie Fernandez Fernandez

Dans sa note de politique générale 2009, la secrétaire d'Etat Julie Fernandez Fernandez présente ses 7 travaux qui sont ses objectifs politiques en faveur des personnes en situation de handicap. Le résumé de la note politique est aussi accessible pour la toute première fois aux personnes déficientes auditives, visuelles et intellectuelles.

Dans sa note de politique générale 2009, la secrétaire d'Etat Julie Fernandez Fernandez présente ses 7 travaux qui sont ses objectifs politiques en faveur des personnes en situation de handicap. Le résumé de la note politique est aussi accessible pour la toute première fois aux personnes déficientes auditives, visuelles et intellectuelles.

Aperçu des 7 travaux :

1. Des partenaires forts pour une politique forte : les décisions qui concernent les personnes en situation de handicap sont trop souvent prises sans consulter les personnes intéressées. C'est dans cette perspective que la secrétaire d'Etat augmentera les moyens du Conseil Supérieur national des personnes handicapées et poursuivra le dialogue avec les entités fédérées et avec les organisations et les associations.

2. Tendre vers plus de justice sociale : pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap, la secrétaire d'Etat augmentera, dès le 1er juin 2009, de 2 % l'allocation de remplacement de revenu. Concrètement, cela signifie pour quelque 120 000 personnes handicapées une augmentation de 60 à 100 € par an. La secrétaire d'Etat mettra fin à l'inégalité de traitement entre personnes de nationalité étrangère. Désormais, toutes les personnes étrangères en situation de handicap inscrites au registre de la population pourront prétendre aux allocations aux personnes handicapées.

3. Offrir un meilleur service : la troisième priorité est d'améliorer le service aux personnes en situation de handicap qui s'adressent à la Direction générale Personnes handicapées. L'accessibilité des services sera renforcée grâce à la création d'un numéro vert. La procédure d'évaluation du handicap sera améliorée et l'expertise du personnel sera renforcée. 34 équivalents temps plein seront engagés dans les différents services (postes de travail, centres d'expertise,...). Grâce à ces moyens, les délais pour l'obtention d'une allocation devraient être réduits à six mois d'ici 2010.

4. Augmenter le taux d'emploi : le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est particulièrement bas dans notre pays. La secrétaire d'Etat commandera une étude afin de mieux connaître le profil des bénéficiaires d'allocations aux personnes handicapées. Pour encourager le secteur privé à engager plus de personnes en situation de handicap, la secrétaire d'Etat préparera en collaboration avec la Ministre de l'emploi et tous les acteurs concernés une proposition concrète pour utiliser le Fonds pour l'emploi des personnes handicapées. La Secrétaire d'Etat veillera attentivement à ce que le quota des 3 % d'emplois occupés par des personnes en situation de handicap dans les services publics fédéraux soit bien atteint.

5. Améliorer l'accessibilité : dans le cadre de la conférence interministérielle, la secrétaire d'Etat demandera qu'un quatrième groupe de travail sur l'accessibilité soit créé. Il faudra avant toute chose faire une évaluation de l'accessibilité de tous les bâtiments publics fédéraux et vérifier si un système de référence comprenant des normes et directives peut être mis au point. La secrétaire d'Etat suivra de près

les acquis obtenus dans le contrat de gestion de la SNCB. Enfin, la secrétaire d'Etat préparera une proposition pour garantir l'accessibilité de tous les nouveaux sites web fédéraux.

6. Concilier le handicap et la vie de famille : d'une part, la réforme du régime des allocations familiales majorées sera étendue aux enfants qui sont nés avant 1993 et d'autre part la prise en charge des personnes en situation de handicap de grande dépendance sera améliorée par la création de lits supplémentaires.

7. Europe et international : la secrétaire d'Etat veillera lors de la préparation de la présidence européenne à ce que le handicap fasse intégralement partie du programme. En 2009, la Convention relative aux droits des personnes handicapées sera ratifiée par la Belgique. La secrétaire d'Etat poursuivra son travail en concertation avec les entités fédérées sur le mécanisme d'application de la Convention.

.be
© 2020 - news.belgium.be